

PRODUCTEUR LOCAL
- DEPUIS 1877 -

Abonnez-vous !
0 810 67 00 68

DNA
GÉNÉRALIS ROUYLLES PALACE

VITE DIT

BAINS MUNICIPAUX



Des bains municipaux très courus lors des Journées du patrimoine. PHOTO DNA - MICHEL FRISON

La Victoire pour tous aux Journées du patrimoine

Le bilan dressé par Olivier Bitz des visites des bains municipaux dans le cadre des Journées du patrimoine, soit 980 personnes (DNA du 23 septembre), a suscité une réaction du collectif « La Victoire pour tous », opposé à une privatisation même partielle des bains. Les membres du collectif indiquent avoir recueilli 200 signatures pour leur pétition lors de ces mêmes journées. « Et pourtant, nous n'avons touché qu'une faible part des visiteurs, car ils arrivaient groupés toutes les demi-heures, nous étions cantonnés sur le perron et parfois sous la pluie à cause de l'interdiction formelle - transmise au personnel - de nous laisser pénétrer dans le hall d'entrée, où se tient une exposition largement faite de propagande. Un signe supplémentaire de l'attachement de la Ville de Strasbourg à la démocratie participative et de son souci de favoriser le débat ! Olivier Bitz ne peut s'empêcher d'égratigner au passage ceux qui ne pensent pas comme lui et qui seraient donc des idéologues. Où se cache l'"idéologie" ? Chez les citoyens qui militent pour conserver ce patrimoine municipal et son usage à tous les Strasbourgeois, ou chez ceux qui cherchent depuis des années à sous-traiter à un opérateur privé le "problème" des Bains ? »

Pour un maintien dans le giron de la collectivité

Jean-Philippe Vetter réagit lui aussi : « Olivier Bitz se réjouit ce mercredi matin dans les DNA de l'intérêt suscité par les bains municipaux lors des Journées du patrimoine. On ne peut s'empêcher de voir dans cette déclaration un certain cynisme de la part d'un adjoint au maire qui défend la privatisation partielle des bains municipaux. Une privatisation qui exclura à l'avenir certains Strasbourgeois, notamment les plus modestes, d'une partie des bains municipaux. Une privatisation qui, malheureusement, pourrait bien faire des Journées du patrimoine les deux seuls jours de l'année où les Strasbourgeois auront encore accès à leur joyau architectural », écrit le conseiller municipal d'opposition Les Républicains. « Pour ma part, je vois justement dans l'intérêt suscité par les bains municipaux lors des journées du patrimoine le signal fort de l'attachement des Strasbourgeois en faveur de leur maintien dans le patrimoine de la ville. Pourquoi ce qui fut possible pour la Kibitzenu ne le serait-il pas pour le joyau architectural que constituent les bains municipaux ? »

STRASBOURG Sécurité routière

Place nette sur les voies cyclables

Tolérance zéro : c'est la consigne donnée aux policiers pour lutter contre le stationnement anarchique des véhicules sur les voies cyclables. Une politique rendue plus dissuasive encore par la récente augmentation (de 35 à 135 euros) de l'amende encourue.



La Renault Twingo est emmenée par la fourrière en raison d'un stationnement qualifié de très gênant. PHOTOS DNA - CEDRIC JOUBERT

Une Renault Twingo est arrêtée en travers sur une place de stationnement, route des Romains à Koenigshoffen. Elle empiète en totalité sur la bande cyclable. Deux policiers à moto mettent leur clignotant et s'arrêtent au niveau du véhicule. Ils procèdent à la verbalisation. Depuis le 5 juillet, il s'agit d'une infraction de quatrième classe, à savoir un arrêt ou stationnement très gênant. L'amende est passée de 35 à 135 euros, avec une mise en fourrière immédiate. « Depuis l'accident mortel (*), il n'y a pas plus de contrôles, mais ils sont plus ciblés. On se concentre sur les zones dangereuses comme les rues étroites qui ne permettent pas le passage d'un vélo et d'une voiture en même temps, ainsi que les zones 30, à proximité des écoles ou des églises », explique le capitaine de police Nicolas

Rinck, responsable des unités de circulation et de sécurité routière. La route des Romains répond à ce cas de figure. La position de la Twingo oblige les cyclistes à se déporter et à rouler sur la voie unique de circulation.

Amende + fourrière = addition salée

Une course contre la montre s'engage pour le contrevenant, qui n'a pas encore montré le bout de son nez. S'il arrive avant la fourrière, il payera uniquement le déplacement de celle-ci, à savoir une quinzaine d'euros. En revanche, à partir du moment où la voiture est emmenée, inutile de lui courir après : la mise en fourrière est effective et l'automobiliste devra payer 115 euros pour récupérer son véhicule, en plus de l'amende forfaitaire de 135 euros. Une note très salée, mais justifiée selon le capitaine Nicolas Rinck. « On cherche à éviter le renouvellement des accidents. Si l'on verbalise uniquement le véhicule sans mise en fourrière, que dirait-on si un accident se produisait dix minutes plus tard ? », interroge l'officier. Selon lui, la consigne donnée aux fonctionnaires en patrouille est claire : « Ne plus rien laisser passer, et verbaliser tout ce qui est verbalisable », afin de traquer les comportements dangereux, comme le stationnement anarchique « pour aller chercher son pain ou déposer les enfants. Cet arrêt en double file, notamment

sur les pistes cyclables, n'est plus acceptable », affiche fermement le responsable des unités de circulation et de sécurité routière. Derrière ce message de sévérité, les fonctionnaires savent aussi faire preuve de discernement. Une camionnette, toujours route des Romains, s'est elle aussi arrêtée en plein milieu de la bande cyclable. Le conducteur décharge des marchandises. Le jeune homme explique aux policiers qu'il ne peut se garer sur la place livraison, occupée par un autre véhicule. Les policiers, compréhensifs, le laissent repartir. ■

ROMAIN CHIRON

► (*) Une cycliste de 25 ans avait trouvé la mort le 18 août dans une

LE CHIFFRE

170

C'est le nombre de verbalisations depuis le 5 juillet pour un stationnement très gênant, avec une amende de 135 euros. En comparaison avec le rythme de contraventions sur les six premiers mois de l'année, le nombre d'infractions a baissé d'environ 30 %.

collision avec un camion benne survenue avenue de Colmar à Strasbourg. Elle avait dû faire un écart en raison de la présence d'une camionnette sur la bande cyclable.

LES CYCLISTES AUSSI DANS LE VISEUR

Les policiers ne traquent pas uniquement le stationnement anarchique des véhicules. Les fonctionnaires surveillent aussi de près le comportement des cyclistes. S'agissant des accidents impliquant des deux-roues, « la moitié est de leur fait », affirme Nicolas Rinck, capitaine de police responsable des unités de circulation et de sécurité routière. « C'est énorme », ajoute-t-il. Parmi les comportements à risques, « la circulation en sens interdit, les dépassements dangereux, le port d'écouteurs ou de casque », lesquels sont interdits depuis 1^{er} juillet, sous peine d'une amende de 135 euros. Concernant le franchissement d'un feu rouge, l'amende a été minorée en 2013 de 90 à 45 euros. « Ça marche très bien », assure Nicolas Rinck, qui parle d'une sanction mieux acceptée, et donc plus efficace.

R.C.



Le véhicule mord très largement sur la bande cyclable. Les policiers établissent la contravention de quatrième classe.